

## Plan « France RELANCE »

Véritable feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, l'état engage un vaste plan de relance en faveur de l'industrie pour :

- Décarboner et faire de l'industrie le moteur de la transition environnementale
- Innover, pour rendre notre économie plus agile et plus compétitive
- Relocaliser pour créer des emplois directs et indirects dans les territoires, et renforcer notre résilience
- Moderniser, pour préparer le futur et inscrire nos industries dans la durée

Un guide des dispositifs de soutien à destination des entreprises industrielles est à votre disposition à l'adresse suivante :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/politique-industrielle/plan-de-relance-guide-destination-des-entreprises>

### Actualités

Dès 2020, 800 M€ de crédits au bénéfice de l'industrie ont été alloués pour permettre le soutien:

- Des projets industriels les plus structurants pour les territoires, dont les Territoires d'industrie : *(Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour candidater)*  
<http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>
- Des investissements de transformation vers l'industrie du futur : *(Les demandes de subvention peuvent être déposées jusqu'au 31/12/2020)*  
<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>
- La transition écologique et notamment la décarbonation de l'industrie.  
Aides en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle  
<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>
- De projets de dépollution d'anciens sites industriels en vue d'un nouvel usage.  
Aides à la reconversion des friches polluées *(Vous avez jusqu'au 25 février 2021 pour candidater)* : <https://aqirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7>

### Pour aller plus loin :

Sélectionnez le profil et la thématique qui vous concernent à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises>

Contactez les chargés de missions de la DIRECCTE de Corse via :

[corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos newsletters :

<http://corse.direccte.gouv.fr/Newsletter-Cellule-d-information-aux-entreprises>